



CONTRIBUTION DE VILLES DE FRANCE

**POUR UNE RELANCE
PAR LES VILLES
MOYENNES**



LES VILLES MOYENNES ONT VOCATION À ÊTRE AU CŒUR D'UNE RELANCE PAR LES TERRITOIRES

PRÉSERVER LES CAPACITÉS D'INVESTISSEMENT DES COLLECTIVITÉS

La crise sanitaire va impacter dans la durée le budget des collectivités qui, dans le même temps, vont devoir soutenir l'activité économique, les associations et poursuivre les investissements.

4 PROPOSITIONS :

- Garantir aux collectivités de conserver, dans la durée, les moyens d'investir au niveau local en attribuant une dotation « Covid-19 » visant à compenser les pertes de recettes ;
- S'appuyer sur les programmes de l'ANCT et de l'ANRU qui sont des vecteurs d'ores et déjà opérationnels auquel il faudra donner encore davantage de moyens et de souplesse ;
- Orienter massivement les contrats de projets, et fonds européens en priorité sur la relance notamment dans les domaines des mobilités, de l'efficacité énergétique et de l'habitat ;
- Intensifier les montants dédiés au FCTVA et opérations éligibles.



SOUTENIR ET RELANCER UN COMMERCE DE CENTRE-VILLE ÉPROUVÉ PAR LE CONFINEMENT

Le confinement a conduit à la fermeture de la majorité des commerces de centre-ville au moment même où les actions menées dans le cadre du programme Action Cœur de Ville commencent à porter ses fruits.

L'urgence à court-terme est d'éviter la fermeture de ces commerces de proximité, souvent indépendants, qui donnent corps au cœur de ville des villes moyennes en lançant un « plan d'urgence pour le commerce de centre-ville »

3 PROPOSITIONS A COURT TERME :

- Mise en place d'un prêt à taux zéro sans garantie financière avec remboursement différé ;
- Création d'un soutien spécifique dédié aux commerçants situés dans les zones d'opération de revitalisation du territoire (ORT) dans les territoires ACV ;
- Mise en œuvre d'une vaste campagne nationale de communication de sortie de crise pour rendre attractifs nos cœurs de ville.



A plus long-terme, la relance d'« Action Cœur de Ville » est indispensable. *Villes de France* souhaite l'actualisation du programme selon trois principes : **souplesse** (éviter de rigidifier et de standardiser le dispositif dans des processus administratifs), **redimensionnement** (élever les moyens au regard des nouveaux besoins de l'après-crise Covid-19) et **réorientation** (placer les villes concernées au centre du plan de relance et concentrer les moyens sur une transition écologique approfondie).

10 PROPOSITIONS FORTES POUR RELANCER ACTION CŒUR DE VILLE :

- Création d'un « FISAC » amélioré à la main de l'ANCT visant à soutenir certaines opérations commerciales.
- Créer un dispositif d'accompagnement financier et technique pour permettre aux commerces de proximité d'accéder à la vente en ligne
- Dans le cadre des opérations de requalification foncière d'un îlot : prise en charge du déficit de l'opération dans les territoires ACV ;
- Création d'un fonds de soutien à la transition écologique des villes en lien avec les CTE pour participer à la rénovation qualitative des bâtiments publics et au renouvellement des flottes en véhicules propres ;
- Massification des aides à la rénovation qualitative des bâtiments et du patrimoine ;
- Mieux doter et consolider l'ANAH ;
- Ouverture temporaire aux sociétés d'archéologie privées de la possibilité de répondre aux appels d'offres pour les diagnostics d'archéologie préventifs ;
- Extension du dispositif « Denormandie » à la démolition reconstruction mais uniquement en centre-ville ;
- Réaffectation des contrats de projets Etat-Région et Fonds européens sur les projets des villes ;
- Consolidation dans la durée du dispositif « Malraux » de rénovation patrimoniale des cœurs de ville.



ACCÉLÉRER LA RÉNOVATION URBAINE

180 des 203 villes moyennes ont un ou plusieurs QPV. Le BTP est un levier de relance important et compatible avec la nécessaire amélioration de la qualité de l'habitat et de la moindre empreinte carbone. La relance doit-être une opportunité pour accélérer la rénovation urbaine et améliorer la qualité de vie des résidents.

3 PROPOSITIONS :

- Amplifier la rénovation urbaine des QPV en allant plus loin dans la reconfiguration patrimoniale et l'amélioration de la performance énergétique du bâti ;
- Mettre en œuvre un taux réduit de TVA sur tous les investissements des organismes HLM afin d'inciter à la rénovation ;
- Augmenter le fonds national d'aide à la pierre, avec une enveloppe dédiée plus généreuse pour la démolition de logements sociaux en zone détendue et la construction d'un habitat plus attractif.



S'APPUYER SUR LE TISSU INDUSTRIEL DES VILLES MOYENNES

De nombreuses villes de France sont portées par l'emploi industriel. La volonté mesurée de voir relocaliser certaines productions au niveau local constitue une opportunité pour les villes de taille moyenne.

4 PROPOSITIONS :

- Soutenir le plan national en faveur de l'industrie et donner des moyens au dispositif « Territoire d'Industrie » ;
- S'appuyer sur le dispositif « Territoire d'industrie » coordonné par l'ANCT pour accompagner la reconversion de friches industrielles, l'appropriation des technologies du numérique pour faciliter l'appropriation de nouvelles technologies par les entrepreneurs, attractivité et export ou, encore, le renouvellement de l'offre de formation, à l'échelle des territoires ;
- Accompagner le développement des filières de proximité et les stratégies de clusters ;
- Créer un fonds de dépollution des friches industrielles en périmètre ORT.



CONSOLIDER LES MOBILITÉS DURABLES

Développement du télétravail, amélioration de l'habitat et foncier accessible, cadre de vie ... autant d'arguments en faveur de l'installation dans les villes moyennes. Les mobilités constituent un levier en matière de lutte contre la fracture territoriale, mais sont aussi un investissement d'avenir en faveur de la transition écologique.

4 PROPOSITIONS :

- Assurer l'équilibre financier des réseaux dans la durée en travaillant à une compensation du versement mobilité fortement impacté par la crise ;
- Lancer un plan de soutien à la régénération du réseau ferroviaire secondaire (trains TET et petites lignes) ;
- Orienter les crédits européens en priorité pour les collectivités mobilisées sur le verdissement de leurs matériels roulants, pour le développement des mobilités douces et d'infrastructures dédiées à ces usages ;
- Réduire la TVA applicable aux transports au taux minimum des produits et services de première nécessité (5,5 %) permettant une relance de la fréquentation des transports par un allègement des prix.



DÉVELOPPER UNE FORMATION ET UN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE PROXIMITÉ EN SOUTIEN AU TISSU ÉCONOMIQUE

L'enseignement supérieur dans les villes moyennes est un atout, et la jeunesse est un élément d'attractivité déterminant. Une dynamique positive est à observer.

218 des 222 villes « Action Cœur de Ville » ont un pôle d'enseignement supérieur ce qui représente pas moins de 410 000 étudiants et 350 millions d'euros investis par le bloc communal entre 2015 et 2017.

Au cours de la dernière année, Villes de France a obtenu :

- Inscription de l'Enseignement supérieur comme axe du programme ACV ;
- Lancement de l'initiative « Au cœur des territoires » par le CNAM.

Il faut dorénavant aller plus loin et poursuivre la dynamique engagée

3 PROPOSITIONS :

- En lien sur « territoires d'industrie », créer des campus s'appuyant sur des établissements existants pour développer des formations en lien avec les besoins économiques du territoire ;
- Poursuivre l'installation de campus universitaire ou de grandes écoles dans les villes moyennes ;
- Inciter les synergies entre l'économie locale et le monde universitaire.

GARANTIR UN ACCÈS À DES SOINS DE QUALITÉ

En matière de santé publique, la crise que nous traversons a permis d'établir l'absolue nécessité de conserver des hôpitaux de proximité avec du matériel et un personnel bien formé.

7 PROPOSITIONS :

- Créer des « Territoires prioritaires de santé », placés au même rang de priorité que les « quartiers prioritaires » de la politique de la ville. Un tel dispositif permettrait une meilleure identification des enjeux transversaux de l'accès aux soins (liés aux questions de cadre de vie, d'attractivité économique, de mobilité, etc.) et devrait ouvrir le droit à de nouveaux financements de l'Etat pour accompagner l'installation des médecins ;
- Sanctuariser la carte des hôpitaux de proximité en leur garantissant des moyens financiers et en personnel ;
- Développer la pratique de mutualisation des praticiens hospitaliers dans les bassins de vie afin d'élargir l'accès aux soins via les CPTS ;
- Inciter à l'expérimentation du concept de « responsabilité populationnelle » qui permet, par une étude des besoins en matière de santé d'un territoire, de proposer une offre de services accessibles, continus, globaux et de qualité en misant sur la prévention ;
- Développer et accompagner tant techniquement que financièrement l'innovation en matière de télé-consultation, télé-médecine pour permettre l'accès à des expertises sur l'ensemble des territoires ; concept qui a fait ses preuves durant la crise sanitaire ;
- Réaffirmer la place et le pouvoir de décision de l' élu dans les conseils de surveillance des centres hospitaliers ;
- Réinterroger la gouvernance des Agences Régionales de Santé (ARS) et accentuer leur lien avec les territoires et les élus locaux.





VILLES
de FRANCE
VILLES & AGGLOMÉRATIONS

94 rue de Sèvres

75007 Paris - France

Tél. : +33 1 45 44 99 61

courriel :

contact@villesdefrance.fr

 @villes2fr

 association_villes_de_france

 @vdf.villesdefrance

 villes-de-france

www.villesdefrance.fr